



Consolidation injustifiée

Par **AxelleAxelle**, le **14/01/2017 à 14:42**

Bonjour, je viens vers vous aujourd'hui car je suis complètement perdu. Depuis le 21 octobre 2015 je suis en accident du travail suite à un accident de voiture, cette accident à aggraver certaine douleurs cervicale antérieure. Bref toute l'année de 1015 à 2016 je me suis battu corps et âme pour me soigner et enfin en septembre les médecin trouve d'où viens mes douleurs suite à sa le chirurgien m'indique que je devrai me faire opérée au 15 novembre 2016. Donc voilà arriver au 15 novembre je vais à mon opération je rentre le lendemain chez moi et la surprise, je reçoit 2 courrier en AR de la sécurité sociale dont 1 m'indiquant que le médecin conseil estime que je suis consolider à la date du 8 novembre 2016 et quil ne subsiste pas de séquelle indemnisable . Le 2eme courrier m informe que mon arrêt d'accident du travail n'est pas justifiable dans la legislation profesionnel a partir du 9 novembre tout en sachant que mon chiurgien avais prolonger mon accident du travail jusquau 16 decembre 2016 car y aura reeducation de prevu. Donc sachabt que je Sortait dune opération je n'était pas du tout d'accord avec cette décision mon médecin traitant non plus donc j'ai effectuer 2 contestation pour les 2 décision prise par le médecin conseil. rnDonc depuis le 9 novembre 2016 je ne perçoit plus aucun salaire 0€ je vous explique pas dans l'ambara que je suis avec les frais bancaires ainsi que mes compagnie d'assurance qui me suspend tout mes contrat suite à non paiement. En même temps j'ai plus de salaire et je peut pas travailler vue que javais 14 point de suture. Bref aujourd'hui on es le 14 janvier 2017 après 2 mois d'attente je me fait enfin convoquer par un expert medical suite à mes contestation. Il me reçoit donc dans sont bureau j'y suis aller seul il n'y avais donc que moi et lui. Donc ce médecin ne perd pas de temps pour me dire que mes lésions ne sont en aucun cas en lien avec mon accident de voiture car se sont des douleurs que je présentait antérieurement il m'a clairement fait comprendre que l'accident avais seulement aggraver mes douleurs donc malgré une opération fait le 15 novembre 2016 il maintient la décision du médecin conseille me disant que oui au 8 novembre 2016 jetais belle es bien consolider !rnHonnêtement ses moi qui a un problème et qui comprend rien ou ses ce foutent de la charité du monde. Comment mon états de santé

pouvais être consolidé au 8 novembre 2016 si une opération était prévue le 15 novembre 2016 avec rééducation. rnJ'ai du mal à les comprendre. Je suis complètement désespérée et je ne sais plus du tout quoi faire et qu'elle démarche à suivre sa fait 1 ans que je me bat pour me soigner ses quand j'arrive à la fin qu'on me fait un coup aussi bas. Je sais plus quoi faire merci à vous tous d'avoir pris temps de lire ma problématique et merci à ceux qui prendrons le temps de m'aider.